



© P. Bellanova

Editorial

Quatre ans déjà ? Quatre ans seulement !

Les premières lignes que j'adresse à tous nos membres en qualité de nouveau président de la FAI pourraient commencer ainsi : la FAI existe depuis 4 ans seulement. Elles pourraient aussi commencer par : la FAI existe depuis 4 ans déjà. J'opterai pour la première formule car elle sous-entend que le temps qui s'est écoulé depuis sa création n'est pas suffisamment important pour que notre fédération puisse bénéficier encore du rayonnement et du crédit dont elle a tant besoin. Mes deux prédécesseurs émérites, MM Spitsas et Langlo, ont eu la lourde tâche de mettre en route la machine, d'y apporter de nombreux réglages indispensables, et d'affronter un certain nombre de thèmes liés non seulement à la défense de nos intérêts, mais avant tout, à la reconnaissance de nos professions d'architectes, d'ingénieurs et de géomètres.

Reconnaître les spécificités des membres, pour mieux les fédérer : c'est dans cette continuité que j'entends travailler durant les deux années à venir avec notre comité.

Il est indispensable que nos associations dépassent leurs divisions, afin de créer la cohésion nécessaire pour faire face aux défis qui nous attendent. Et ceux-ci ne font pas défaut. Citons par exemple : la volonté du Conseil d'Etat de reporter sur les architectes un certain nombre de tâches, comme le permis d'habiter, jusqu'à l'heure du ressort du DCTI ; le souhait, toujours du Conseil d'Etat, de réduire de 20% le coût de construction des LUP (logements d'utilité publique) ; la simplification des procédures d'autorisation de construire, celles des appels d'offre, sans oublier le dossier des nouvelles filières de formation professionnelle. Des thèmes qui interpellent ou qui alarment. J'aimerais inviter tous nos membres à les appréhender dans le détail en évitant toute attitude d'ostracisme ou de rejet. Il est fondamental d'accompagner les inévitables transformations de la société et de ses institutions afin de ne pas les subir. Il est fondamental d'agir plutôt que de se contenter de réagir, souvent bien trop tard.

C'est ainsi que nos professions n'ont, par exemple, pas été reconnues d'utilité publique (!). La FAI agit lorsqu'elle soutient les activités de la *Maison de l'Architecture*, « lieu » important pour informer et débattre de culture architecturale. Avec le rêve qu'il puisse, pourquoi pas, exister un jour une *Maison de l'Ingénierie*, pour réintroduire la notion de culture dans le travail de l'ingénieur qui transforme et modèle nos paysages parfois plus que les architectes.

La FAI agit lorsqu'elle parle de la(es) qualité(s) architecturale(s). Ce sujet nous tient particulièrement à cœur, car il implique à la fois les professionnels que nous sommes, mais aussi les Maîtres d'Ouvrages, les institutions et les entreprises. La question de la Qualité ne peut et ne doit en aucun cas se réduire à l'appréciation purement esthétique des objets réalisés, tant elle lie à la fois l'aménagement du territoire, la culture, le cadre législatif, le pouvoir des communes, la pertinence des différentes commissions consultatives, et l'intérêt général en lieu et place de l'intérêt particulier.

Une question d'importance donc, qui investit tous les champs de préoccupations de nos associations et renvoie inéluctablement à la reconnaissance de nos professions. En attendant le printemps 2008 pour reconduire le débat sur la « Qualité architecturale » du mois de mai 2007, nous vous proposons quelques pistes de réflexions dans ce numéro, afin de poursuivre notre dialogue, entamé il y a quatre ans seulement.

Carmelo Stendardo
Président de la FAI

« Agir
plutôt que
réagir »

Sommaire

Permis d'habiter	2
Qualité architecturale	
Aide mémoire	3
Quelques pistes	4-5
Dessinateur: un métier	6
Conférence-débat FAS	7
Page des associations	8

fai
fédération
des associations
d'architectes
et d'ingénieurs
de Genève

Numéro 6 _ Octobre 2007 _ Bulletin édité
par la Fédération des associations d'architectes
et d'ingénieurs de Genève (FAI)
98 rue de St-Jean _ Case postale 5278
CH-1211 Genève 11 _ www.fai-geneve.com

Voici les commissions et groupes constitués qui travaillent dans le cadre de la FAI. Interface tiendra régulièrement ses lecteurs au courant de leurs différents « chantiers ».

Ce numéro d'octobre donne la parole au groupe de travail « Permis d'habiter et autorisations de construire »

FAI et associations membres

	Présidence	Vice-Présidence
FAI	Carmelo Stendardo	Philippe Rossé
SIA	Luciano Zanini	Eric Dubouloz
AGA	Jean-Pierre Stefani	Bénédicte Montant
FAS	Philippe Bonhôte	
AGI	Yves Tournier	Christian Morel
AGG	Nicolas Chappuis	

Commissions de la FAI

Aménagement et urbanisme

Ecole et formation

Partenaires professionnels

Concours et appels d'offres

Communication et promotion

Présidence

Dominique Zanghi

Olivier Archambault

Jean-Noël de Giuli

Oleg Calame

Bénédicte Montant

Groupes de travail de la FAI

Réduction des coûts de construction des LUP

Simplifications procédures AIMP (DCTI-DT-VdGE-FAI)

Permis d'habiter et autorisations de construire (DCTI-FAI)

Qualité architecturale Genève (DCTI-FAI)

FAI-DCTI-DT et FAI-VdG

Permis d'habiter et autorisations de construire

Anticiper pour rationaliser

Parmi les mesures énoncées par le Conseil d'Etat en 2006, la mesure n° 71 qui concerne la responsabilisation des mandataires a pour objectif principal la rationalisation des démarches administratives, d'une part pour l'obtention d'une autorisation de construire, et d'autre part pour l'obtention du permis d'habiter.

La FAI discute actuellement avec le DCTI pour mettre en place une procédure de permis d'habiter préparée par les mandataires. Un projet de loi en précisera ultérieurement les modalités, ainsi que les mesures envisagées dans le cas d'un constat de non-conformité de l'ouvrage aux dispositions légales.

Le projet

Dès la fin de l'exécution des travaux, les mandataires, sous la coordination de l'architecte ou du mandataire principal, devraient fournir au DCTI un formulaire attestant de la conformité de l'ouvrage aux dispositions légales.

Le formulaire se référerait au dossier de l'ouvrage conforme à l'exécution, comportant notamment: l'ensemble des plans, les attestations des différents mandataires de la conformité de l'ouvrage aux dispositions légales en vigueur, les certifications des entreprises sur les matériaux employés, etc..

> Procédures de demande d'autorisations de construire: des simplifications attendues!

Malgré la volonté du Conseil d'Etat de simplifier les procédures des demandes d'autorisation de construire, la FAI constate une multiplication des documents exigés à ce stade et, par conséquent, un allongement des délais pour la délivrance des autorisations.

Nous relevons en particulier qu'une autorisation de construire développée à l'échelle du 1:100, n'est pas un projet d'exécution et ne peut être traitée comme tel. A titre d'exemples, le ScanE exige des préavis thermiques fondés sur des détails d'exécution, le DomEau des plans et calculs de plus en plus précis et détaillés.

> Procédures de demande d'autorisations de construire (bis): des dossiers lacunaires...

Par ailleurs, les membres des commissions consultatives de notre fédération relèvent que, dans trop de cas, les dossiers de demande d'autorisation de construire ne ré-

pondent pas aux dispositions légales en vigueur (échelle des plans, pièces nécessaires à la compréhension du projet, couleurs conventionnelles, etc.).

La FAI interviendra auprès des membres de ses associations afin que les dossiers soient présentés de manière plus complète et conforme aux exigences légales. Cette problématique touchera vraisemblablement celle du tableau des mandataires professionnellement qualifiés (MPQ), et particulièrement la pertinence des critères d'inscription et de leur validité, à moyen et à long terme.

> Répondant légal sur les projets

Le DCTI a précisé que le répondant légal d'un dossier ne peut être qu'un seul bureau. Si un mandataire dépose une demande d'autorisation de construire mais ne reste pas le responsable de l'exécution, il doit informer le DCTI que son mandat prend fin à ce stade et communiquer le nom de l'entité qui le remplace. ■

Carmelo Stendardo pour le Groupe de travail « Permis d'habiter et autorisations de construire »



Débat sur la qualité architecturale

En préambule...

Au début 2007 le DCTI, par la voix de son président M. Mark Muller, a approché la FAI avec le projet d'organiser un débat conjoint entre l'Etat et les associations professionnelles sur la question de la qualité architecturale.

La FAI a immédiatement mis à pied d'œuvre un groupe de travail constitué de Bénédicte Montant, Olivier Archambault, Oleg Calame et Erik Langlo, pour développer cette idée. Très vite, le groupe a proposé d'articuler le débat à venir non pas autour de la qualité architecturale, mais bien des qualités architecturales; une manière de parler du projet réalisé comme d'un processus complexe, regroupant nombre de concepts et d'intervenants.

Le DCTI de son côté, a pris en charge toute la logistique de l'événement: location de la salle, accueil des intervenants, moyens techniques, etc. La coordination entre les partenaires a été assurée durant cette phase de préparation par MM Patrick Vallat et Marc Andrié du DCTI, Mme Bénédicte Montant et M. Erik Langlo de la FAI.

Ainsi, le 31 mai 2007, le débat a eu lieu à l'Auditorium Fondation Ardit avec le succès public que l'on sait. Cet événement était, du souhait des deux co-organisateurs, le premier d'une série de débats-conférences regroupant les autorités cantonales et les associations professionnelles.

La FAI se félicite et se réjouit de ce nouveau mode de communication avec les autorités. La commission *Communication et promotion* a donc décidé d'ouvrir les colonnes d'*Interface* de la rentrée pour un dossier thématique sur cet événement.

Bénédicte Montant

Présidente de la commission *Communication et promotion*

Conférences

Aide-mémoire

M. Aurelio Galfetti

Architecte et co-fondateur de l'Académie d'architecture de Mendrisio (TI)

Pour Aurelio Galfetti, il est difficile de donner une définition de la qualité architecturale aujourd'hui, si ce n'est en s'interrogeant sur le sens et la signification du métier d'architecte. L'architecture n'est plus un champ de certitudes référentielles où tel modèle – Le Corbusier ou Frank Lloyd Wright dans les années 60 – ferait autorité. Mais l'essence du métier d'architecte continue à être le projet de l'espace, ou, comme il l'enseigne à ses étudiants: « le projet pour la construction de l'espace de vie de l'homme. »

L'architecte est responsable du projet, autant pour l'objet que pour le territoire. A la suite des travaux de Wright, « qui a cassé la boîte », et de Le Corbusier, « qui a cassé la route et inventé l'espace ouvert », architecture et urbanisme sont deux disciplines indissociables qui devraient faire l'objet d'une seule et unique formation.

Un espace correctement pensé, dessiné puis réalisé, offre un supplément de mieux vivre aux usagers. « Améliorer l'espace de vie des hommes » c'est essentiellement cela, la qualité architecturale.

M. François Jolliet

Architecte et président de la Distinction Romande d'Architecture (VD)

La DRA a deux tâches: faire connaître et primer la qualité architecturale d'une part, et diffuser l'information d'autre part.

Le but est de mieux faire connaître la discipline au grand public, loin du star-system ou de la pratique immobilière. Faire comprendre par exemple que le processus de création est le fait d'équipes, et non d'un seul individu, ou encore que la place du Maître de l'ouvrage est cruciale dans la réalisation de projets de qualités. A ces fins, la DRA organise des cycles de conférences, des publications de présentations gratuites, des expositions itinérantes, des visites de bâtiments.

M. Pierre Feddersen

Architecte-urbaniste (ZH)

Architecte spécialisé en urbanisme, P. Feddersen évoque l'urbanisme comme une stratégie d'ensemble susceptible d'accueillir des architectures. Une conception évolutive, qui ne peut se réaliser qu'à l'aide d'outils clairs, loin du carcan des PLQ figés, et qui ne génèrent, selon lui, que bien peu de projets de qualités.

A la question de la nécessité d'un architecte cantonal, il préfère citer la solution que Zurich a trouvée pour le réaménagement de la zone industrielle Züri West. Un groupe de cinq responsables issus de différents départements a été nommé, avec pour tâche de coordonner la solution globale.

Citant Max Frisch, il propose de considérer la planification créatrice comme l'ouverture d'un champ des possibles qui fonde et n'interdit pas. Il faut donc « être pionnier et non policier ».

M. Eric Perrette

Architecte cantonal vaudois

E. Perrette considère l'architecture comme un métier qui transforme la fonction d'usage en beauté.

Mais la qualité architecturale en tant que telle est le résultat d'un processus qui « dépend essentiellement des politiques, architectes et associations professionnelles ». L'architecte cantonal, un engagement plus qu'une fonction, est un « serviteur de l'Etat », et le lien indispensable entre le monde professionnel et le monde politique. Dans ce processus, le Conseil d'Etat doit mettre en œuvre des actions novatrices, promouvoir des réalisations architecturales de qualité, notamment à travers des concours, et rester en phase avec la profession.

Le maître d'ouvrage public doit définir des objectifs, avoir une pensée globale claire, mais surtout « dire quoi et non comment ».

L'architecte doit savoir « traduire ce besoin dans un art créateur ». Le rôle de l'architecte cantonal ne se limite pas à celui d'un inspecteur chargé de veiller au respect des prescriptions. Pour lui, les marchés publics doivent être des espaces de créativité pour les architectes, loin des exigences parfois restrictives des clients privés.

Résumés par MCRA



Débat sur la qualité architecturale

Quelques pistes pour le futur

La Commission communication et promotion de la FAI a souhaité réunir des représentants des différentes associations de la FAI et du monde professionnel. Le but: mettre en perspective les thèmes évoqués lors du débat et proposer quelques jalons pour poursuivre la discussion entamée entre nos professions et les pouvoirs publics. Voici, retranscrits sous forme de notes, les thèmes et les questions qui ont émergé lors de cette rencontre.

Thèmes et questions abordés

1. La qualité comme thème de débat
2. Image « publique » et « privée » de nos professions
3. Stratégie professionnelle
4. Réalisation des projets: outils légaux, procédures administratives

Nota bene : un premier débat lié à l'un des thèmes sus-mentionnés sera agendé prochainement.

1. La qualité comme thème de débat

Le premier débat a été organisé à l'initiative des pouvoirs publics; la balle est dans le camp des associations professionnelles pour poursuivre l'expérience.

Ce dialogue avec les Institutions est fondamental, car il met en acte la délégation d'autorité que les pouvoirs publics accordent aux associations professionnelles au nom de la qualité. Cette alliance nécessaire privé/public doit être réactualisée périodiquement, car la situation évolue constamment.

Il n'y a pas une qualité en tant que telle, mais de multiples. Le comité d'organisation du Débat voulait parler de la qualité architecturale en tant que somme de qualités, de la pertinence du projet urbain au choix des matériaux en passant par la justesse de la commande publique, etc. La volonté des organisateurs était de mettre cette conception en lumière, au travers des apports complémentaires des conférenciers. Mais seuls certains aspects ont pu être abordés lors de la journée du 31 mai.

La déclaration d'utilité publique de l'architecture, c'est la qualité. Elle est au cœur de notre métier et on ne peut pas évacuer cette question. Et ce, d'autant plus que de nombreux concurrents se sont profilés ces dernières années dans le domaine du management de la qualité (normes, nouvelles professions comme project manager etc...). Ils ont les dents longues et ont réussi à emporter des parts de marché.

La notion de Qualité doit être « dégonflée », car dans cette société où chaque individu a le droit d'exprimer son point de vue sur la qualité, nos professions sont décalées et isolées du grand public.

Genève vit un retard phénoménal par rapport à d'autres cantons suisses.

Nommons ce retard, essayons d'en connaître les causes, parlons des nombreux blocages dûs aux échecs en matière de communication.

Il serait intéressant de réintroduire la question de la qualité architecturale à partir d'une réconciliation sur le projet de modernisation de Genève. Cela recentrerait le débat, et stimulerait des prises de

position cohérentes entre intervenants locaux. Mais même si la question de la qualité était posée à propos du seul territoire genevois, cela ne pourrait se faire sans prendre en compte l'échelon fédéral et communal.

2. Image « publique » et « privée » de nos professions

Nos professions semblent avoir un réel problème de cohésion. Nombre d'autres groupes professionnels – médecins, avocats, etc – peuvent vivre de grandes dissensions à l'interne, mais sont capables de faire front commun face à des difficultés externes. Ils savent trouver un consensus et afficher une attitude unie. Les architectes n'y arrivent pas, ils sont toujours divisés. La profession est aussi dans une situation d'incommunicabilité totale avec le grand public. Ce qui entraîne de nombreux blocages.

Il est nécessaire de s'unir et d'apprendre à émettre des avis convergents, ce qui devrait être une obligation pour un groupe professionnel.

Il faut cesser de prendre des « décisions en miettes ». Cela constitue un tapis rouge pour les opposants.

Il faut construire l'idée d'intérêt général au sein de la profession et savoir qui va l'entretenir.

3. Stratégie professionnelle

Quelles sont les spécificités des architectes? La première compétence de l'architecte face au maître de l'ouvrage, c'est la maîtrise de l'éventail de l'éclectisme et donc sa culture architecturale.

Quelle est la compétence spécifique qui donne au métier d'architecte la légitimité de produire de la qualité? Pourquoi les architectes se pensent-ils, plus que d'autres, capables de produire de la qualité? Réponse unanime: le projet. Mais le management de projet qui existe dans tous les domaines aujourd'hui, rend la réponse caduque, sauf pour le 1% « griffé ».

La stratégie professionnelle n'est plus adaptée à la situation présente. Il est urgent de la mettre à jour.



© P. Bellanova

La question de la stratégie professionnelle est indissociable des questions d'excellence.

Les conditions de production autant que la situation sociale ont évolué. En revanche, la conception de la profession d'architecte et sa stratégie professionnelle n'ont pas évolué depuis le XIX^{ème} siècle.

Notre Conseiller d'Etat a posé une question légitime : comment faire de la qualité ? Si la profession propose comme seules réponses : « laissez-nous faire des œuvres, nommez un architecte cantonal, et faites de la pédagogie au public », c'est un peu court.

La question de la définition du projet doit tout de même être posée. Le démantèlement du projet existe bel et bien.

Le projet n'est pas, comme on le pense souvent : une somme de rapports d'experts et de recommandations à partir desquelles il suffirait de faire « comme c'est écrit » ; mais une capacité de savoir faire à partir du réel. Ce savoir-faire se perd et se dilue.

Les architectes ne sont plus les seuls à savoir faire du projet.

Il n'y a pas de reconnaissance ni de mise en valeur des compétences des architectes auprès du grand public. Exemple : lorsqu'un article parle d'un bâtiment, on ne cite jamais l'architecte qui l'a réalisé.

4. Réalisation des projets : outils légaux, procédures administratives

Il y a un retard énorme dans ce que l'on pourrait appeler « l'administration de l'architecture ». Le projet de l'architecte est souvent conditionné, analysé par d'autres, construit par d'autres. Mais l'architecte en conserve l'entière responsabilité en cas de conflit.

Ce « partage » du pouvoir pose de nouvelles questions pour lesquelles les réponses n'ont pas encore été données.

L'appareil légal et les outils liés à l'urbanisme et au

projet d'architecture sont l'héritage d'un bricolage opaque. Parlons pour l'exemple de la façon dont le PLQ est intervenu dans le développement urbain genevois, le réduisant finalement à un « urbanisme de parcelle ».

Le fonctionnement des commissions pose question : de quelle façon les jugements sont-ils rendus ? Ce débat est lui déjà à l'ordre du jour. Les commissions ne se positionnent plus en termes de « beaux beau / bien-pas bien ».

Il est nécessaire de refondre la législation, de moderniser les outils d'aménagement du territoire, et de les réactualiser constamment pour les adapter à la situation qui évolue sans cesse. Voyons Zurich par exemple, qui réforme en permanence.

Ou Neuchâtel, qui diminue judicieusement le nombre d'étapes et d'intervenants dans les procédures publiques (mises à l'enquête, etc...).

A Genève sur ce plan-là, nous sommes dans le désert ! Et les architectes ne s'en sont pas mêlés, préférant laisser aux juristes et aux administratifs le soin de gérer cette partie qui pourrait bien représenter le 95% du problème. ■

En conclusion, quelques propositions pour donner suite au débat du 31 mai

1. Organiser des débats internes entre les membres des associations professionnelles, à intervalles réguliers, sur des thèmes précis. Confronter des thèses divergentes.
2. Emettre publiquement des avis cohérents.
3. Poursuivre la relation avec les pouvoirs publics, l'entretenir de façon régulière et fédérative.
4. Organiser des débats élargis avec les décideurs économiques, politiques et sociaux.
5. Communiquer les conclusions des débats au grand public et à la presse.

Participants à la discussion

Mme Bénédicte Montant
architecte-urbaniste,
Présidente de la commission
Promotion et communication,
vice-présidente de l'AGA,
membre du comité de la SIA

M. Olivier Archambault
architecte-urbaniste, membre
de la commission *Promotion
et communication*, membre
du comité FAS, Président
commission *Ecole et Formation*

M. Michel Nemec
architecte-urbaniste, EPFL-SIA

M. Richard Quincerot
architecte-urbaniste

M. Carmelo Stendaro
architecte-urbaniste, membre
de la commission *Promotion et
communication*, Président FAI

M. Yves Tournier
ingénieur-civil, Président AGI



Dessinateur

Un métier

Les ingénieurs civils sont déterminés: on doit former des jeunes apprentis-dessinateurs à Genève pour assurer la relève dans les bureaux, et cette formation correspond bien à un profil professionnel nécessaire. La FAI avait réalisé un sondage auprès des membres de nos associations, dont le dépouillement avait fait nettement apparaître ce besoin.

Les ingénieurs-géomètres sont organisés dans la participation aux structures de formation du canton de Vaud, à Morges (CEPM) et le rapport entre les besoins de la profession, le niveau de formation et les places dans les bureaux est maîtrisé.

Quant aux architectes, la situation est plus nuancée. La majorité des bureaux sont des petites structures à organisation « horizontale » et on confie aux employés des tâches diversifiées qui demandent une formation de niveau élevé. La formation d'un apprenti y est parfois estimée trop lourde, et le dessin informatisé demande la mise à disposition d'un poste qui est sous-occupé. Le dessinateur y trouve toutefois son champ professionnel spécifique qui s'élargit selon ses capacités, pour participer à la conception technique jusqu'à la gestion économique des projets.

Par ailleurs, on peut s'attendre à ce que la moitié des titulaires du CFC et de la maturité professionnelle technique se destinent à poursuivre leur formation au niveau HES.

Nous avons marqué depuis toujours notre attachement à la formation des dessinateurs en formule duale (en emploi et en école) qui correspond bien à nos exigences qualitatives, et pourtant les candidats-apprentis ont toujours des difficultés à trouver des places dans les agences d'ingénieurs et d'architectes.

Faut-il y voir un paradoxe? On mettra cela sur le compte de l'ignorance du fait... c'est pourquoi la

FAI a organisé le 14 juin une séance d'information avec le DIP, à l'adresse de nos professions, mais qui n'a pas soulevé non plus beaucoup d'intérêt! Toutefois, les places d'apprentissage ont pu être pourvues, grâce à cette alarme.

La valorisation de la formation professionnelle indiquée par les mesures fédérales (ZBZ) est concrétisée à Genève par l'organisation en Pôles de formation gérée par le DIP, avec une volonté politique affirmée. Dans le pôle-construction qui nous concerne, on voit apparaître une nouvelle filière « tout école » (ex-EET) qui assurera aussi l'accès au CFC (avec maturité professionnelle technique intégrée ou différée). Ceci peut en effet palier au manque de places d'apprentissage, mais il est alors indispensable que la collaboration avec nos milieux professionnels soit constante et intense dans l'exigence de qualité.

Nous entrons dans une année charnière avec ce nouveau schéma, car en formule duale, les apprentis sont en emploi dès la 1^{ère} année. Par ailleurs, nos professions seront sollicitées chaque année pour offrir des places de stages de 8 semaines, dont il faudra encore définir les modalités.

Il y va donc de notre crédibilité de soutenir nos préférences par une attitude plus active et attentive à la formation des dessinateurs, pour une valorisation de nos professions. ■

Olivier Archambault

Président de la commission Ecole et formation

En bref...

Elections au Conseil National. Loin de toute considération partisane, la FAI encourage ses membres à soutenir la candidature de personnes proches de ses préoccupations professionnelles, telles que MM. Thomas Büchi et Hugues Hiltbold.

Maison de l'Architecture. L'agenda des événements organisés par la Maison de l'Architecture sera publié prochainement. A signaler d'ores et déjà le nouveau cycle de conférences, qui s'articulera cette année autour de la thématique du Territoire.

Une conférence-débat ouverte au public est organisée par la Fédération des Architectes Suisses (FAS) section genevoise, dans le cadre de la Maison de l'Architecture. Cet événement inaugure le deuxième cycle de conférences de la Maison de l'Architecture sur le thème du « Territoire ». Il se veut une libre contribution à la réflexion sur l'aménagement du territoire genevois et aura pour titre

Une loi pour bâtir la ville

Genève à l'écoute de Zurich



Stadtmodell Zürich
im Amthaus IV.
Lindenhofstrasse 19,
Zürich

Toute la ville de Zurich
à l'échelle 1:1000 ème.
Modèle en bois de
94 pièces avec quelque
50'000 bâtiments
régulièrement mis à jour.

Depuis 10 ans, Zurich se développe, Zurich construit sa ville avec fierté, sa production de logements dépasse toutes les prévisions, la qualité de ses réalisations urbanistiques et architecturales est enviée de toute part, les habitants sont ravis de leur nouveau cadre de vie. Que s'est-il passé à Zurich il y a 10 ans pour engendrer une telle dynamique ?

Zurich-ville en quelques dates

Années 1990

On constate une perte de contribuables faute de logements en ville

1998 – 2002

Nouveau gouvernement municipal élu, qui décide de dépasser les clivages gauche-droite et propose de bâtir « 10'000 logements en 10 ans »

1999

Refonte complète de la loi zurichoise d'aménagement et de son règlement d'application (BZO)

1999 – 2006

Organisation de 28 concours de projets par la ville de Zurich

1999 – 2006

10'000 logements construits, soit avec 2 ans d'avance sur 2008

Appuis pour le débat

Loi d'aménagement (BZO) de la ville de Zurich, en traduction française par la FAS-Genève

Ouvrage de référence «Zürich baut – Building Zurich», Birkhäuser Verlag Basel 2007

Déroulement de la journée

16h30 Accueil et introduction par la FAS Genève

16h45 «L'expérience zurichoise du point de vue de l'administration»

par M. Franz Eberhard, directeur de l'Amt für Städtebau - Ville de Zurich, architecte FAS, co-auteur de l'ouvrage «Zürich baut - Building Zurich»

17h45 «L'expérience zurichoise du point de vue de l'architecte: un cas concret»

par Marco Graber, architecte FAS - Graber Pulver, auteurs du plan d'aménagement de Ruggächern

18h30 Débat public en présence d'invités

animé par Lorette Coen, Le Temps

– M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat, Président du Département du territoire (DT)

– M. Rémy Pagani, Conseiller administratif en Ville de Genève, Président du Département des constructions et de l'aménagement

– Mme Bojana Vasiljevic-Menoud, directrice de l'aménagement du territoire (DT), Etat de Genève

– Mme Isabelle Charollais, co-directrice du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

Organisateur

FAS | GE

FÉDÉRATION DES ARCHITECTES SUISSES
section Genève

www.architekten-bsa.ch

Partenaires

Maison de l'Architecture
www.ma-ge.ch

Etat de Genève, Direction de l'aménagement du territoire

Fondation pour les terrains industriels de Genève

Autres partenaires publics et semi-publics

SIA

Après le succès de 2007, quelle couleur pour l'édition 2008 de la 15n ?

La première édition de la Quinzaine de l'architecture contemporaine s'est déroulée avec succès du 21 au 29 avril 2007.

L'événement, mis sur pied par les Groupes des architectes des sections romandes de la SIA, se présentait sous la forme d'un « festival » didactique d'architecture.

Le principe de la manifestation : des visites de bâtiments gratuites. Une occasion rare de donner au public le loisir de contempler les réalisations récentes de la production architecturale en Romandie. Mais aussi de lui proposer des rencontres conviviales et

instructives pour construire un autre regard sur le métier et la vie des architectes et des ingénieurs.

Cette action sollicitait la participation et la collaboration des Maîtres de l'ouvrage, des propriétaires, mais également des habitants. Elle n'aurait pu se faire sans l'investissement des architectes et des ingénieurs qui se sont chargés d'accueillir le public, de le guider et de l'informer sur le processus de création de l'œuvre.

En Suisse romande, pas moins de 72 bâtiments ont ouvert leurs portes pendant



l'édition 2007. A Genève notamment, 14 ouvrages ont été visités. Au total, plus de 1'500 personnes ont visité les œuvres proposées. Un chiffre qui atteste du succès rencontré par cette première édition.

Une nouvelle édition est en préparation pour le printemps 2008. ■

Barbara Tirone, GPA
SIA, section Genève

AGG - Exigences de qualité pour les ingénieurs géomètres brevetés Vers une évolution de l'examen de brevet fédéral

Le brevet fédéral d'ingénieur géomètre autorise son titulaire à exécuter des mensurations officielles sur tout le territoire de la Confédération.

Pour l'obtenir, il faut être porteur d'un diplôme reconnu (d'une EPF, d'une Haute Ecole universitaire ou d'une Haute Ecole spécialisée, orientation mensuration). Puis il faut attester d'un minimum d'une année et demie de pratique professionnelle avant de pouvoir s'inscrire à l'examen de brevet. Ce dernier est composé de travaux de terrain et de bureau, et comporte des questions liées à différentes thématiques : mensuration, régime foncier et améliorations foncières, aménagement du territoire, application de l'informatique, gestion d'entreprise et administration.

Le brevet d'ingénieur-géomètre est délivré après la réussite de cet examen par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). En cas d'infractions aux devoirs de la profession, ce même Département procède au retrait du brevet, à titre temporaire ou définitif. Les graves défauts de qualité sont ainsi drastiquement sanctionnés.

Récemment, la Commission fédérale d'examen a chargé un groupe de travail paritaire d'étudier en détail un nouveau profil de formation des ingénieurs géomètres.

En effet, nos professions doivent faire face à de nouvelles

exigences. Les compétences requises se diversifient et deviennent de plus en plus pointues. Dans le même temps, il est notoire que les filières d'études traditionnelles, proposées depuis de nombreuses années, ont tendance à disparaître. C'est l'une des conséquences de la libre circulation encouragée par le modèle de Bologne. La diversité des formations dans les écoles fréquentées par les étudiants a clairement une incidence sur leur bagage théorique. Il devient donc nécessaire d'abandonner les parcours balisés et de poser clairement les exigences en fonction des résultats attendus.

Le groupe de travail, a rendu son rapport à fin mai 2007, en focalisant ses réflexions sur la définition des objectifs de formation, et le niveau de connaissances requis pour être admis à l'examen pratique du brevet fédéral, afin que celui-ci reste un gage de qualité de l'ingénieur géomètre officiel, à la hauteur de ses responsabilités en matière de propriété foncière.

Il est indispensable de défendre une formation solide et de qualité, pour que les étudiants continuent à être des professionnels compétents. Il faut qu'ils puissent s'engager sur le marché des mandataires avec toutes les capacités requises pour exercer leur métier, et mettre leur savoir-faire au service de la collectivité. ■

Pour l'AGG, Pierre-Yves Heimberg
Ingénieur Géomètre Officiel

Comité de la FAI _ Carmelo Stendardo (AGA, Président FAI), Philippe Rossé (AGA, vice-Président FAI), Jean-Claude Buffet (AGG, Trésorier), Norbert Besson (AGI), Philippe Bonhote (FAS), Nicolas Chappuis (AGG), Grégoire Du Pasquier (SIA), Kaveh Rezakhanlou (FAS), Daniel Starrenberger (SIA), Jean-Pierre Stefani (AGA), Yves Tournier (AGI), Luciano Zanini (SIA), Olivia Guyot (Secrétaire permanente).

Commissions _ Aménagement et urbanisme, Ecole et formation, Partenaires professionnels, Concours et appels d'offres, Promotion et communication.

Impressum _ Coordination: Marie-Christophe Ruata-Arn _ Bulletin réalisé par le groupe de travail Promotion et communication _ Maquette: lebocal@bluewin.ch _ Photographies: Pierre Bellanova _ Imprimerie Rochat-Baumann _ Tirage: 3'000 ex.

P.P.
1200 Genève 11